



Accès en voiture

De Paris : par l'autoroute du Nord, puis A2 (Cambrai - Valenciennes).
Sortie Denain Centre (N°18).

De Province : par l'autoroute A29, puis A2 (direction Valenciennes).
Sortie Denain Centre.

Accès en transport en commun

Descendre à Denain Hôpital ou Denain Espace Villars selon la ligne. Hôtel de ville situé à 200 m de l'entrée du Centre Hospitalier.

Accès en tramway

Descendre à Denain Espace Villars

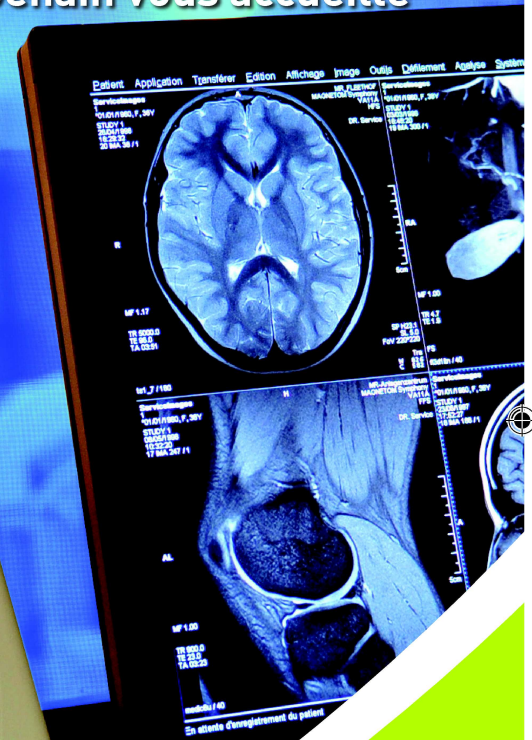
Centre Hospitalier de Denain
25 bis, rue Jean Jaurès - 59220 Denain
Tél. : 03 27 24 30 00 - Fax : 03 27 24 30 14
www.ch-denain.fr



Centre Hospitalier



Le Centre Hospitalier de Denain vous accueille



Qualité
Performance
Proximité

Présentation générale



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Ce livret a été conçu à votre intention,

Vous y trouverez les renseignements et informations nécessaires au bon déroulement de votre séjour.

L'ensemble des personnels s'efforcera de vous offrir des soins et un service de qualité. Il se tient à votre disposition pour répondre à toute autre question.

Je vous informe que le centre hospitalier de DENAIN dispose d'un site Internet que vous pouvez consulter (www.ch-denain.fr) et qui vous permettra de connaître l'ensemble des prestations que nous vous offrons.

Vous pouvez nous joindre par courrier, par téléphone, par fax ou par e-mail :

25 bis rue Jean Jaurès 59723 DENAIN Cedex

Tél : 03 27 24 30 00 – Fax : 03 27 24 30 14

e-mail : sdir@ch-denain.fr

Nous nous engageons à répondre à chacun d'entre vous.

Je vous souhaite un prompt et complet rétablissement.

Le Directeur
Philippe LEGROS



Sommaire

Mot d'accueil	1	<i>Le Secteur 59G34</i>	
Sommaire	2	- L'Unité d'Hospitalisation Pierre Janet	16
Plan	3	- Le Centre de Jour Janet	16
		. La consultation médico-psychologique.....	16
		. L'hôpital de jour.....	16
		. L'association Ter Tous	16
Nos services hospitaliers			
Les Urgences	4		
Le Plateau Technique d'Imagerie 24H/24	4-5		
La Chirurgie	6-7		
La Maternité	8		
Nos services de médecine			
L'Hépatogastro-Entérologie et Cardiologie	9		
La Médecine Interne, Rhumatologie et Maladies Infectieuses	10		
La Pneumologie	11		
La prise en charge de la personne âgée			
Le Court Séjour Gériatrique	12		
<i>Les Soins de Suite et Réadaptation</i>			
- Unité de Soins de Suite et Réadaptation non spécialisés	12		
- Unité de Soins de Suite et Réadaptation Gériatrique	13		
L'Unité de Soins de Longue Durée	13		
L'EHPAD « Arc-en-Ciel »	14		
L'EHPAD « Barbusse »	14		
La prise en charge de la santé mentale			
La Psychiatrie Adulte			
<i>Le Secteur 59G33</i>	15		
- L'Unité d'Hospitalisation Augustin Lesage	15		
- La Consultation Médico-Psychologique	15		
- L'Hôpital de Jour	15		
- Le CATT	15		
- L'Association Germinal	15		
- La Fabrique des Arts	15		
		La Psychiatrie Infanto-Juvenile	
		4 unités :	
		- Les Centres Médico-Psychologiques	16
		- L'Hôpital de Jour	16
		- L'Hospitalisation à Domicile.....	16
		Nos services transversaux	
		- L'Equipe Mobile de Soins Palliatifs	17
		- La Prise en Charge de la Douleur	17
		- Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales	18
		- Le Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition	19
		- La Kinésithérapie	19
		- Le Centre de Planification et d'Orthogénie.....	20
		- Le Centre d'Alcoologie du Hainaut	20
		- La Consultation d'Aide à l'Arrêt du Tabac	20
		- Le DIM	21
		- La Certification et Démarche Qualité.....	21
		Votre admission	22-23
		Votre séjour	24-25-26-27
		Les droits du patient hospitalisé	
		- La Charte du Patient Hospitalisé	28
		- Les Devoirs du Patient Hospitalisé	29
		- La Commission des Relations avec les Usagers	30
		- La Personne Qualifiée	30
		- La Personne de Confiance	31
		- Les Directives Anticipées	31
		- La CNIL	31
		Votre sortie de l'hôpital	32

Plan et localisation des Services



■ Accueil

Bureau des admissions, Facturation,
Standard téléphonique.

■ 1 et 3 - Bâtiments principaux

Sous-sol : Bloc opératoire, Stérilisation Centrale,
Cuisine Centrale, Informatique,
Service Intérieur et Services Techniques

Rez de Chaussée : Imagerie, Pneumologie,
Consultations Externes et
Chirurgie Ambulatoire

1er étage : Médecine A, Chirurgie A et B
2ème étage : Médecine B et Soins de Suite et
de Réadaptation

■ 2 - Services administratifs

Rez de Chaussée : Direction, Service du Personnel,
Services Economiques

1er étage : Direction des Soins Infirmiers,
Service Qualité/Communication,
Service Financier, Demandes
de stage, Internat

■ 4 - Service de Psychiatrie Adulte

■ 5 - Bloc Obstétrical et Grossesse Pathologique

■ 6 - Maternité

■ 7 - Urgences et Unité d'hospitalisation de Courte Durée

■ 8 - Unité de Soins Longue Durée

Sous-sol : Service Mortuaire
Rez de Chaussée : Kinésithérapie, Salle à Manger,
Restaurant du Personnel
1er étage : Soins de suite
et de réadaptation gériatrique
2ème et 3ème étages : Unité de Soins de Longue Durée

■ 9 - EHPAD «Arc en Ciel»

■ 10 - Scanner, IRM

■ 11 - Blanchisserie - Lingerie

Nos services hospitaliers

Urgences et Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD)

- 25 613 passages en 2009
- Ouvert 24h/24
- 6 lits d'hospitalisations de moins de 24h
- Un secteur pour enfants

Tél Secrétariat : 03 27 24 31 80
Tél Infirmières : 03 27 24 31 82 ou 39 45
Tél Unité d'Hospitalisation
de Courte Durée : 03 27 24 39 88

Le service des Urgences assure en permanence, à toute heure du jour et de la nuit l'accueil et la prise en charge des malades, des blessés et accidentés.

Outre la Salle d'Accueil des Urgences Vitales (SAUV), il comprend plusieurs secteurs de soins adaptés aux besoins.

Une zone de prise en charge pédiatrique est individualisée.

Le service dispose également d'une unité de 6 lits d'hospitalisation de courte durée permettant de soigner des patients pour une durée d'hospitalisation inférieure à 48 heures.



Plateau Technique d'Imagerie 24H/24

- Radiographie conventionnelle
- Echographie
- Scanner
- IRM

Unité d'échographie

Secrétariat : 03 27 24 32 80

Rendez vous tous les jours du Lundi au Vendredi.

Urgences 24H/24 – 7J/7.

Echographies abdominales, pelviennes, prostatiques, thyroïdiennes etc...



Nos services hospitaliers

Unité de radiographie

Secrétariat : 03 27 24 32 80

Rendez vous tous les jours du Lundi au Vendredi et le samedi matin.

Urgences 24H/24 – 7J/7.



Unité IRM

Secrétariat : 03 27 24 39 79

Rendez vous tous les jours :

du Lundi au Vendredi de 8H00 à 18H00 et le Samedi de 8H00 à 13H00.

Urgences 24H/24 – 7J/7.

L'unité IRM assure les IRM encéphaliques, médullaires, ostéocartilagineux, hépatiques, mammaires... qui fonctionne en partenariat avec les cabinets radiologiques libéraux de Denain et de la Clinique «les Dentellières» à Valenciennes. En 2009, le service s'est engagé volontairement dans une démarche de labellisation afin d'améliorer la prise en charge des patients dans le service : accueil, information, sécurité, hygiène, radio-protection. Le service est labellisé pour 4 ans.



Unité Scanner

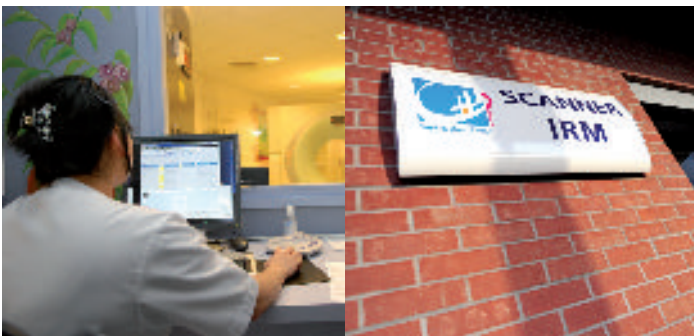
Secrétariat : 03 27 24 39 79

Rendez vous tous les jours :

du Lundi au Vendredi de 8H00 à 18H00 et le Samedi de 8H00 à 13H00.

Urgences 24H/24 – 7J/7.

L'unité Scanner assure tous les examens de scannographie standard ainsi que les examens spécialisés tels arthroscanner, examens interventionnels (infiltration, ponction, biopsie...) qui fonctionne en partenariat avec les cabinets radiologiques libéraux de Denain et « les Dentellières » à Valenciennes.



Nos services hospitaliers

Chirurgie

- 70 lits d'hospitalisation dont 41 chambres individuelles
- 17 places de chirurgie (13 en UACA et 4 en Chirurgie B)
- 4 100 actes opératoires en 2009
- 5 salles de bloc
- 1 salle de surveillance post interventionnelle de 10 places

Tél Secrétariat : 03 27 24 31 10
Tél Infirmières Chir A : 03 27 24 31 13
Tél Infirmières Chir B : 03 27 24 32 16

Une offre de soins diversifiée:

Des compétences chirurgicales pour répondre aux besoins de la population :

- chirurgie viscérale
- coelio-chirurgie
- chirurgie gynécologique
- chirurgie des varices
- chirurgie de l'obésité
- traumatologie et orthopédie
- chirurgie de la main
- ORL, Urologie, Stomatologie
- chirurgie des cancers digestifs
- endoscopies digestives

Une Amélioration du service rendu au patient:

Création d'une salle dite de petite chirurgie aux soins externes sous anesthésie locale

Restructuration et extension du bloc opératoire

Rénovation de l'ensemble des chambres (accueil en chambre particulière)

Développement de la chirurgie ambulatoire (entrée du patient le matin et sortie le soir)



Unité d'Anesthésie et de Chirurgie Ambulatoire

Secrétariat : 03 27 24 36 04
Salle de soins IDE : 03 27 24 36 05
Fax : 03 27 24 36 06

Spécialités et interventions :

- Chirurgie maxillo-faciale : extractions multiples, dents de sagesse
- Chirurgie oto-rhino-laryngologique : amygdalectomie, adénoïdectomie, endoscopies ORL, pose de drains transtympaniques
- Chirurgie conventionnelle : tympanoplastie, septoplastie, otoplastie
- Chirurgie urologique : posthectomie, cystoscopies
- Endoscopies digestives : coloscopies, fibroscopies
- Canaux carpiens et arthroscopies du genou

Plages horaires et principe de fonctionnement

D'une capacité de 13 places, l'Unité d'Anesthésie et de Chirurgie Ambulatoire (U.A.C.A.) permet d'effectuer, dans des conditions qui autorisent le patient à rejoindre sa résidence le jour même, des actes médicaux ou chirurgicaux nécessitant une anesthésie ou le recours à un secteur opératoire.

Ouverte de 7h à 19h, du lundi au vendredi, l'U.A.C.A. dispense des prestations qui équivalent par leur nature, leur complexité et la surveillance médicale qu'elles requièrent, à des prestations habituellement effectuées en hospitalisation à temps complet.

L'hospitalisation ambulatoire est proposée par le médecin au moment de la consultation, si la pathologie ainsi que l'état général du patient sont compatibles avec un acte ambulatoire. C'est également au moment de la consultation d'anesthésie que l'intervention ambulatoire sera validée par l'anesthésiste.

En période de vacances scolaires, l'U.A.C.A. peut fonctionner le samedi (vacations de chirurgie maxillo-faciale).



Nos services hospitaliers

Maternité

- 1 313 naissances en 2009
- 68 % d'anesthésies sous péridurales
- 1 bloc opératoire pour césariennes d'urgences
- 33 lits
- 4 places d'hospitalisation de jour

Secrétariat Maternité : 03 27 24 31 33.

Tél Sages-femmes : 03 27 24 39 29

La maternité « Docteur Etienne STEEN » a été inaugurée en 2002. La restructuration des locaux offre aux patientes des conditions d'hébergement optimales.

Les Sages-femmes proposent :

- l'entretien du 4ème mois
- la préparation à la naissance (cours théoriques, pratiques et séances en piscine de Denain)
- des consultations de tabacologie.

Le diabète gestationnel est pris en charge par un médecin diabétologue, en hospitalisation de jour.

Une démarche Qualité est en cours pour promouvoir et accompagner l'allaitement maternel.



Gastro-Entérologie et Cardiologie

- 1600 explorations cardiovasculaires
- 1200 endoscopies digestives par voie haute et coloscopies
- 27 lits

Secrétariat : 03 27 24 31 02 - 03 27 24 32 44 - 03 27 24 32 78
Infirmières : 03 27 24 30 92 - 03 27 24 31 48

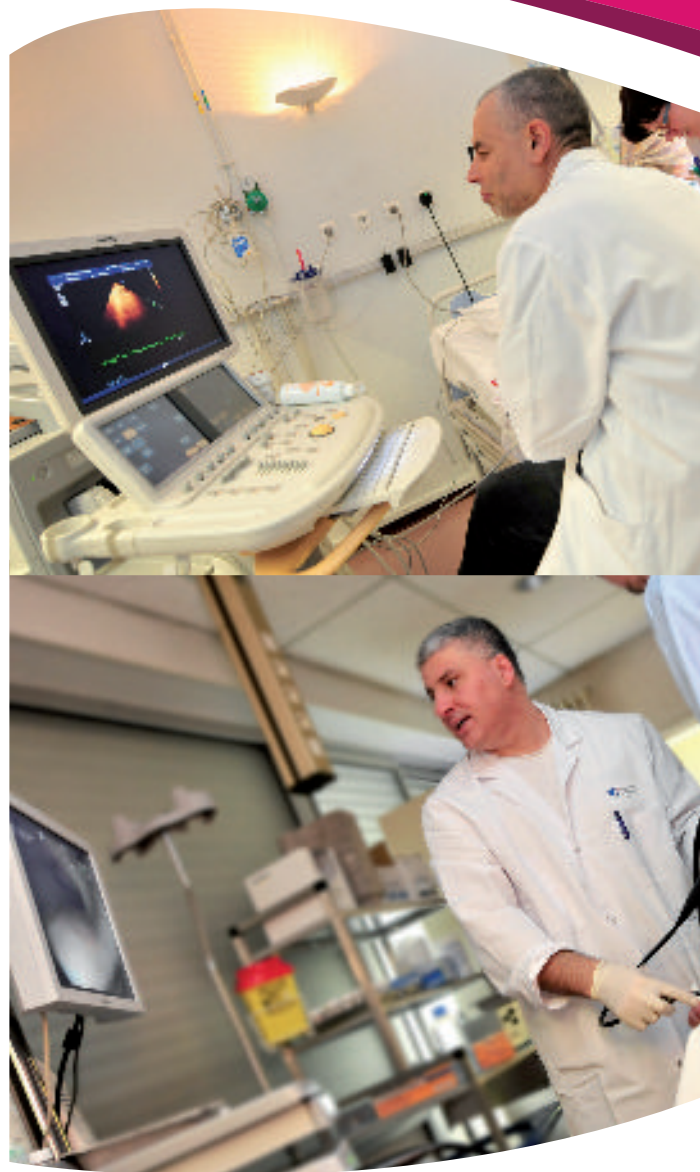
Ce service (Médecine A) à double orientation, gastroentérologique et cardiologique, offre les possibilités suivantes :

Diagnostic, surveillance et traitement de toutes les formes de maladies cardiovasculaires (hypertension artérielle, insuffisance cardiaque, cardiopathie ischémique, cardiopathie rythmique, artériopathie. En particulier la télémétrie permet la surveillance cardiaque du patient le laissant libre de tout mouvement, (transmission des informations à une centrale par ondes hertziennes).

- Examens pratiqués en cardiologie : Echographie trans-thoracique, trans-œsophagienne, d'effort, de stress. Epreuve d'effort sur tapis roulant et cycle ergomètre. Holter rythmique, holter tensionnel. Choc électrique externe. Doppler membres inférieurs, des troncs supra-aortiques, sino-aortiques et super-aortiques, artères rénales, périmètre de marche.

Diagnostic, surveillance et traitement des maladies de l'appareil digestif, du foie, des voies biliaires et du pancréas.

- Examens pratiqués en gastro-entérologie : fibroscopie digestive, coloscopie, rectoscopie, anoscopie, ph-métrie.



Nos services hospitaliers

Médecine Interne, Rhumatologie et Maladies Infectieuses

- Consultations médecine interne, rhumatologie et maladies infectieuses
- Centre de vaccinations internationales et conseils aux voyageurs
- Unité de pied diabétique
- 1622 consultations «pied diabétique» en 2009
- 1443 consultations en «rhumatologie» en 2009
- 27 lits

Tél Secrétariat Hospitalisation : 03 27 24 31 02 ou 32 44 ou 32 78
Tél Secrétariat Consultations : 03 27 24 31 69 ou 31 70
Tél Infirmières : 03 27 24 39 67

Ce service (Médecine B) est un service de médecine avec une unité spécialisée dans la prise en charge de la Médecine Interne, de la Rhumatologie et des Maladies Infectieuses.

Toutes pathologies y sont prises en charge. Il existe cependant une orientation pour la Rhumatologie et la Médecine Interne, à savoir les bilans de fièvre au long cours, d'altération de l'état général, de fatigue inexplicée, d'amaigrissement, de douleurs diffuses, de syndrome inflammatoire et d'autres manifestations diverses sans orientation précise et maladies rares. Ce service est également spécialisé pour la prise en charge de toutes les infections bactériennes (infection urinaire, infection cutanée, infection ostéo-articulaire, infection neuro-méningée, ...), hépatites virales, infections dues aux champignons, infections parasitaires et maladies du voyageur. Des hospitalisations programmées de courte durée y sont réalisées. Une consultation de Médecine Interne, Rhumatologie, Maladies Infectieuses et Conseils aux Voyageurs ainsi qu'une consultation spécialisée dans la prise en charge des plaies de pieds de patients diabétiques sont ouvertes.

Prendre rendez-vous au Secrétariat des Consultations externes :
03 27 24 31 69 - 03 27 24 31 70



Pneumologie

- Avec 2300 entrées par an en 2009
- Dont 599 fibroscopies endobronchiques et 1021 examens d'apnée du sommeil en 2009
- 33 lits

Secrétariat : 03 27 24 31 41
Infirmières : 03 27 24 31 43

Le service de Pneumologie prend en charge toutes les pathologies respiratoires :

- l'infection pulmonaire (bronchite, pneumonie, pleurésie, tuberculose)
- les pathologies asthmatiques et allergiques
- l'insuffisance respiratoire chronique (BPCO)
- les pathologies pulmonaires diverses (fibrose, silicose, asbestose, sarcoïdose...)
- l'œdème aigu du poumon (OAP)
- le traumatisme du poumon (pneumothorax et hémithorax)
- l'embolie pulmonaire
- les cancers du poumon et de la plèvre
- le syndrome d'apnée du sommeil (SAOS)...

Les investigations

et les traitements de ces différentes pathologies peuvent se faire :

- soit en hospitalisation conventionnelle
- soit en hospitalisation de jour
- soit en soin externe

Le plateau technique :

- fibroscopies endobronchiques
- les thoroscopies, les ponctions pleurales
- les explorations fonctionnelles respiratoires (EFR), pléthysmographies et DLCO
- le laboratoire du sommeil (enregistrements polysomnographiques et polygraphiques, les oxymétries noctures)

- les gazométries
- les enquêtes allergologiques
- mise en place et surveillance des patients sous ventilation
- épreuves cardio-respiratoires

Il permet d'effectuer ces examens dans les plus brefs délais et d'apprécier l'efficacité des thérapeutiques.

Une consultation d'aide au sevrage tabagique permet de soutenir les patients dans leur démarche.

Prendre rendez-vous au secrétariat externes : 03-27-24-31-69



La prise en charge de la personne âgée

Court Séjour Gériatrique

Tél Secrétariat : 03 27 24 32 75

Tél Infirmiers : 03 27 24 31 52

Le service dispose de 10 lits afin d'accueillir les personnes âgées polypathologiques présentant un problème médical aigu. Il dispose d'un savoir-faire gériatrique et permet une prise en charge globale et spécifique qui sont :

- procéder à une évaluation globale et individualisée du sujet âgé à la fois médicale, psychologique et sociale,
- établir les diagnostics utiles à la santé des malades,
- veiller au maintien de sa qualité de vie,
- poser les traitements adaptés à l'état des patients,
- envisager avec le patient et son entourage les conditions de vie ultérieures et contribuer à leur organisation.



Soins de Suite et de Réadaptation non spécialisés

Tél Secrétariat : 03 27 24 32 75

Tél Infirmiers : 03 27 24 31 52

Il n'existe pas de critère d'âge pour l'admission.

Les missions du service sont la poursuite des soins et de la thérapeutique après une affection aiguë médicale ou chirurgicale en vue d'un retour à une existence autonome.

Les objectifs de soins sont la limitation des handicaps physiques avec la mise en œuvre de rééducation physique, l'éducation du patient et de son entourage éventuellement et enfin la préparation de la sortie avec mise en place d'aides au domicile au besoin.

Une attention particulière est portée au traitement de la douleur.

Le service offre une salle à manger pour une meilleure convivialité. Il existe également quelques chambres particulières disponibles avec supplément.



La prise en charge de la personne âgée

Soins de Suite et de Réadaptation Gérontologique

Tél secrétariat : 03 27 24 33 51
Tél Infirmières 1er étage : 03 27 24 31 62

L'admission des patients âgés de plus de 60 ans dans ce service, essentiellement orienté vers la réadaptation fonctionnelle, se fait sur dossier médical, généralement après une hospitalisation en service de court séjour (médecine, chirurgie...), le plus souvent en vue d'un retour à domicile. L'objectif du service est de permettre aux patients de récupérer le maximum d'autonomie à partir d'une prise en charge globale (médicale, psychologique et sociale).



Unité de Soins de Longue Durée

Tél secrétariat : 03 27 24 33 51
Tél Infirmières 2ème étage : 03 27 24 31 91
Tél Infirmières 3ème étage : 03 27 24 31 96

Ce service d'hébergement assure les soins des personnes âgées de plus de 60 ans ayant perdu leur autonomie de vie et dont l'état nécessite une surveillance constante et des traitements d'entretien.

Les personnes sont admises sur dossier après un séjour hospitalisation ou directement de leur domicile.



La prise en charge de la personne âgée



EHPAD « Arc En Ciel »

Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes
2 bis rue Roger Salengro 59220 DENAIN
Tél : 03 27 24 32 02

L'EHPAD « Arc en Ciel » est une structure médico-sociale pouvant accueillir des personnes âgées dépendantes.

Sa capacité actuelle est de 41 places en 1 ou 2 lits. Les résidents bénéficient d'une prise en charge pluridisciplinaire pour les activités para-médicales et celles entrant dans le cadre du lieu de vie.

Le suivi médical est effectué par les médecins libéraux. La structure dispose d'un médecin coordonnateur pour l'organisation, la prévention, la formation des personnes ainsi que l'évaluation des résidents.

Différentes activités au sein de l'EHPAD et en extérieur sont proposées tout au long de l'année avec la collaboration du personnel, des bénévoles et des animatrices.

EHPAD « Barbusse »

Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes
Rue Henri Barbusse
59220 DENAIN
Tél : 03 24 45 84 20

La résidence Barbusse est un Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes mais ne nécessitant pas de façon continue des soins médicaux lourds. Le nombre de places est de 60 dont 1 place d'accueil temporaire et 10 places de CANTOU. Trois chambres à 2 lits permettant d'accueillir les couples.



Psychiatrie Adulte

Le secteur 59G33 (Denain – Wallers)

Elle assure les soins relevant de la Psychiatrie à partir de 16 ans, domiciliée sur les communes suivantes : Abscon, Bellaing, Escaudain, Haveluy, Denain (une partie), Hélesmes, Wallers, Wavrechain sous Denain, Oisy.

L'unité Augustin Lesage

Adresse : 25 bis rue Jean Jaurès 59220 Denain

Tél secrétariat : 03 27 24 32 27 - 03 27 24 39 55

Horaires des visites :

en semaine , le week-end et jour férié de 16H30 à 18H00.

L'Unité Augustin Lesage est une unité d'hospitalisation temps plein de 30 lits situé au premier étage du bâtiment « Le Rivage »

La Consultation Médico Psychologique (CMP)

Adresse : 12 Boulevard Kennedy 59220 Denain

Tél secrétariat : 03 27 21 40 90

Ouvert de 9H00 à 18H00 du lundi au vendredi

C'est une unité de coordination et d'accueil qui organise les actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires .

L'Hôpital de Jour

Adresse : 91 rue Duquesnoy 59220 Denain

Tél secrétariat : 03 27 31 55 07

Ouvert de 9H00 à 17H00 du lundi au vendredi

C'est un lieu d'hospitalisation et de convalescence pour une durée déterminée

Le CATTP (Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel)

Adresse : 91 rue Duquesnoy 59220 Denain

S'adresse à des personnes sorties du champ hospitalier, propose des prises en charge individuelles ou de groupe en demi-journée afin de faciliter, de maintenir ou de favoriser la réinsertion dans la cité en lien avec le réseau social existant (associations, clubs, etc...).

L'Association Germinal

Tél secrétariat : 03 27 31 55 07

C'est une association loi 1901, d'aide à la santé mentale liée par convention au Centre Hospitalier de Denain.

La Fabrique des Arts

Adresse : 30 rue Jean Jaurès 59220 Denain

Tél secrétariat : 03 27 48 99 38

Atelier porté en partenariat avec Interleukin' .C'est un lieu d'activité porté sur l'expression artistique pour tout public.



La prise en charge de la santé mentale

Le secteur 59 G 34 (Denain – Bouchain)

Les soins spécialisés sont proposés pour les habitants, à partir de 16 ans, domiciliés dans les communes de Avesnes le Sec, Bouchain, Denain, Douchy les Mines, Emerchicourt, Haspres, Haulchin, Hordain, Lieu Saint Amand, Louches, Marquette en Ostrevent, Mastaing, Neuville sur Escaut, Noyelles sur Selle, Prouvy, Roelux, Rouvignies, Thiant, Wasnes eu Bac, Wavrechain sous Faulx



C.M.P

Adresse : 89 rue Duquesnoy 59220 Denain

Tél : 03 27 43 33 11

Consultations médicales, psychologues, assistantes sociales, sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9 h à 19 h 30.

L'Hôpital de Jour

Adresse : 89 rue Duquesnoy 59220 Denain

Accueil en journée de 9 h 30 à 16 h 30 avec prise en charge spécialisée sur indication médicale

C.A.T.T.P

Adresse : 89 rue Duquesnoy 59220 Denain

Accueil à temps partiel autour d'activités diverses, sur indication médicale.

Unité d'Hospitalisation Temps Plein Janet

L'unité Pierre JANET au CH de Denain a une capacité de 30 lits avec accueil en H.L hospitalisation sous contrainte : H.D.T et H.O

L'Association Ter-Tous

Adresse : 94 rue Duquesnoy 59220 Denain

Association loi 1901 avec une convention avec le Centre Hospitalier de Denain.

L'Unité Intersectorielle de Psychiatrie

Une équipe intersectorielle de psychiatrie « Espace Couple et Famille » effectue des consultations dans le cadre de la prise en charge de la thérapie familiale.

Sur rendez-vous au 03 27 35 51 86.

Psychiatrie Infanto-Juvenile

Le service comprend :

Un Centre Médico-Psychologique à Denain

74, rue Jean Jaurès 59220 Denain

Tél : 03 27 43 26 26

Un Centre Médico-Psychologique à Valenciennes

3, rue du Fort Minique 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 29 02 02

Un Hôpital de Jour

«Unité d'Hospitalisation modulable Benjamin Britten»

88, rue Duquesnoy 59220 Denain

Tél : 03 27 43 33 66

Une Unité d'Hospitalisation à Domicile

121, Rue Jean Jaurès 59220 Denain

Tél : 03 27 44 33 33

Toute demande de soins doit d'abord être adressée à l'un des centres Médico-Psychologiques.

Peuvent être traitées les difficultés psychologiques de tout ordre, anxiété, dépression, troubles du sommeil, troubles de l'alimentation, retard du langage et de développement, troubles du caractère et de la communication, difficultés scolaires, retard d'éveil du nourrisson, crise de l'adolescence...

Un travail important de prévention et de consultation est également assuré auprès de divers services médicaux, sociaux et d'éducation.

L'Équipe Mobile de Soins Palliatifs

2 bis rue Roger Salengro 59220 Denain
Tél. : 03 27 21 60 90

Une équipe pluridisciplinaire composée d'un médecin, d'infirmières, de psychologue, d'une secrétaire et d'un cadre de santé.

Présentation des missions

Les membres de l'EMSP interviennent comme consultant dans les différents services de soins sur demande du patient, de sa famille, des membres de l'équipe, du médecin de service et toujours après accord du Chef de Service. Ce n'est pas une Unité de Soins Palliatifs, mais nous intervenons en transversal dans tous les services de l'établissement.

Les membres de l'EMSP peuvent intervenir en fonction des demandes :

- soutenir et accompagner le patient et sa famille,
- soutenir et accompagner les équipes en place,
- améliorer l'exécution des prescriptions médicales par des techniques spécifiques,
- aider à identifier et à prendre en charge la douleur et les autres symptômes,
- donner un avis thérapeutique,
- proposer un soutien psychologique,
- aider à l'organisation d'un retour à domicile pour les patients suivis,
- envisager un éventuel suivi de deuil.

Elle a également vocation à se déplacer à domicile sur un secteur géographique déterminé en partenariat avec le médecin et les intervenants libéraux. Le suivi peut être initié dès le domicile ou à la sortie d'une hospitalisation.

L'EMSP a également une mission pédagogique à travers l'apport de connaissances théoriques et sur les techniques de soins. Pour ce faire, elle organise différentes sessions de formations.

Renseignements pratiques

Ouvert tous les jours sauf week-end et jours fériés de 9h00 à 17h00.

Tél. : 03 27 21 60 90 (répondre en cas d'absence)

Fax : 03 27 21 14 49

Prise en charge de la douleur

Lutte contre la douleur - Référence

- Article L.1110-5 du Code de la santé publique « ... toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée... »
- Programme de lutte contre la douleur 2006-2010. Ce programme s'inscrit dans la politique d'amélioration de la qualité des soins dispensés aux malades.

L'Équipe Mobile de Soins Palliatifs s'est investie contre la douleur en se référant au plan d'amélioration de la prise en charge de la douleur 2006-2010 du Ministère de la Santé et des Solidarités qui repose sur quatre axes :

- L'amélioration de la prise en charge des personnes les plus vulnérables (enfants, personnes âgées en fin de vie).
- La formation renforcée des professionnels de santé.
- Une meilleure utilisation des traitements médicamenteux et des méthodes non pharmacologiques.
- La structuration de la filière de soins.

Les moyens d'évaluation de la douleur

Le personnel soignant a des moyens d'évaluation de la douleur pour les personnes communicantes et non communicantes. Cette évaluation est réajustée tout le long du parcours hospitalier du patient grâce aux outils mis en place dans le dossier patient informatisé (diagramme de soins, évaluation de la douleur, surveillance des traitements).

Soulager la douleur, c'est possible...

Les médecins mettent en œuvre les moyens en fonction de la nature et de l'intensité de la douleur pour améliorer le confort et le bien-être.

Tout le personnel est sensible à soulager la douleur. Il existe des référents douleur dans chaque service coordonnés par l'Équipe Mobile de Soins Palliatifs du Centre Hospitalier de Denain.

Nos services transversaux

Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales

Equipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière : 03 27 24 30 97

Chaque établissement de santé (public ou privé) organise la lutte contre les infections nosocomiales (une infection est dite nosocomiale si elle apparaît au cours ou à la suite d'une hospitalisation et si elle était absente à l'admission à l'hôpital). Cette lutte concerne l'ensemble des activités de l'établissement et implique tous les professionnels de cet établissement.

Le CLIN élabore un programme d'actions contre les infections nosocomiales, de gestion du risque infectieux et de l'amélioration de la qualité des soins dans l'établissement. L'Unité d'Hygiène composée d'un médecin hygiéniste, de pharmaciens et d'une infirmière hygiéniste (IBODE) est chargée de mettre en œuvre et d'évaluer ce programme de lutte contre les infections nosocomiales par la rédaction de protocoles et la formation du personnel. Elle a un rôle d'expert dans la gestion du risque infectieux.

La réduction des infections nosocomiales est directement liée à l'hygiène des mains.

Aussi, au Centre Hospitalier de Denain tous les points d'eau des chambres et des salles de soins sont équipés de savon et dans chaque chambre vous trouverez un produit assurant la désinfection des mains. Chaque soignant a aussi dans sa poche un flacon de solution hydro alcoolique pour une désinfection des mains à tout moment de l'activité de soins.

Le personnel est régulièrement évalué sur l'hygiène des mains.

Le risque zéro n'existe pas mais le personnel du Centre Hospitalier de Denain est formé aux règles d'hygiène et met tout en œuvre pour éviter et limiter la survenue de ces infections et leur diffusion.

Vous avez la possibilité de vous adresser au médecin du service, ou de contacter l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène pour obtenir des renseignements complémentaires.



Le Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition

Il existe un C.L.A.N au sein du Centre Hospitalier.

Le C.L.A.N a pour mission première de favoriser une politique d'amélioration de la prise en charge de l'alimentation et de la nutrition au sein de l'établissement.

Il a été montré, par des études récentes, qu'une dénutrition peut s'installer lors d'un séjour hospitalier, mais aussi à la maison. Surtout lorsqu'il s'agit de personnes âgées dépendantes, personnes atteintes de maladies chroniques cardio-respiratoires, digestives, métaboliques et présentant une polyopathie.

Si elle n'est pas dépistée et prise en charge en début d'hospitalisation, la dénutrition peut augmenter la morbidité et la mortalité de la population sensible. Le C.L.A.N a donc mis en place une politique de « dépistage de la dénutrition » et une sensibilisation du personnel à la nutrition et à la satisfaction de la qualité des repas au sein du Centre Hospitalier.

N'hésitez pas à poser vos questions au personnel du service.



Kinésithérapie

Les kinésithérapeutes du Centre Hospitalier interviennent, sur prescription médicale, dans tous les services de l'établissement, également en EHPAD.

Leur champ d'action est vaste : rééducation respiratoire, pré et post-opératoire, neurologique, rhumatologique, rééducation de l'appareil locomoteur, chaque patient bénéficiera de soins adaptés à son handicap, que ce soit en chambre ou dans une vaste salle dotée d'installations modernes. La réadaptation à la vie quotidienne en appartement thérapeutique, la piste extérieure de marche, les parcours d'obstacles et bien d'autres équipements faciliteront un retour à domicile dans des conditions optimales.



Nos services transversaux

Centre de Planification et d'Orthogénie

Secrétariat : 03 27 24 32 10

Tous les jours de 9h30 à 17h00 sauf Samedi et Dimanche.

Consultations médicales au centre de planification

Lundi et Jeudi à partir de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous.

Mercredi de 10h30 à 13h30 sur rendez-vous.

Consultations médicales au centre d'Orthogénie (IVG)

Lundi, Mardi et Vendredi à partir de 14h.

Jeudi à partir de 11h sur rendez-vous.

Pour les consultations, un contact téléphonique préalable est souhaitable. Le centre de Planification est un lieu d'informations et de consultations. Une secrétaire médicale est présente tous les jours sauf le samedi. Une conseillère conjugale et familiale est présente le lundi de 13h30 à 16h30 - le mercredi de 10h30 à 16h30 - le jeudi de 10h30 à 16h30. Elles accueillent, écoutent, orientent et donnent des informations.

Les Centres de Planification ou d'Education Familiale agréés sont autorisés à délivrer à titre gratuit des médicaments, produits ou objets contraceptifs sur prescription médicale, aux mineurs désirant garder le secret ainsi qu'aux personnes ne bénéficiant pas de prestations maladies, assurées par un régime légal ou réglementaire. Dans ce cas, les frais d'analyses et d'examens de laboratoire, ordonnés en vue de prescriptions contraceptives, sont supportés par le Centre de Planification ou d'Education Familiale.

Les conseillères sont également habilitées à réaliser des entretiens en vue d'une éventuelle interruption de grossesse. L'entretien pré-IVG sert à informer les femmes sur le déroulement de l'intervention lorsqu'elles le demandent. Il est essentiellement un lieu d'écoute et de soutien près des femmes en situation émotionnelle difficile à ce moment particulier.

Intersecteur d'Alcoologie du Hainaut

Antenne d'Alcoologie de Denain

Vous pouvez prendre rendez-vous directement au 03 27 32 00 36

Vous avez un problème d'alcool...

Vous souffrez des alcoolisations d'un proche...

L'équipe de l'antenne d'Alcoologie de Denain, issue de l'Intersecteur d'Alcoologie du Hainaut a vocation d'accueil, d'écoute, d'information, d'aide, d'orientation, d'accompagnement des personnes en difficulté avec l'alcool et/ou de leurs proches.

Elle propose des consultations au Centre Hospitalier de Denain, en liaison avec les différents services, pour les patients hospitalisés.

Les consultations externes ont lieu sur rendez-vous, dans ses locaux, du Lundi au Vendredi, au 39/41 rue du Maréchal Leclerc à Denain.

Tabacologie

Consultation le jeudi toute la journée sur rendez-vous.

Tél : 03 27 24 31 69

Vous avez envie d'arrêter de fumer ou vous l'envisagez. L'équipe de tabacologie est à votre disposition pour vous aider dans votre sevrage tabagique ou pour toute information concernant le tabac.

Les consultations sont prises en charge par la sécurité sociale et les mutuelles.

Département d'Information Médicale et de Gestion des Dossiers Médicaux

Secrétariat : 03 27 24 31 44

Ce département codifie les séjours des patients, les diagnostics et les actes effectués.

- Il réalise et analyse les statistiques médicales.
- Il donne ainsi des indicateurs d'activité aux services de soins.
- Il collabore à la facturation et participe à la gestion de l'établissement.
- Il participe au système d'information.
- Il gère les archives médicales.
- Il gère la transmission des dossiers des patients.



Certification et Démarche Qualité

Depuis la parution de l'ordonnance N° 96-346 du 24 Avril 1996, les Etablissements de Santé Publics ou Privés doivent faire l'objet d'une procédure externe d'évaluation désormais dénommée « CERTIFICATION », afin d'assurer l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

La certification garantit un effort permanent de la part des professionnels pour évoluer vers toujours plus de qualité et notamment :

- permettre à tous d'accéder aux soins
- contribuer à mieux répondre aux différents besoins de chaque personne soignée
- améliorer la qualité et la sécurité des soins et des prestations associées (accueil, hôtellerie, information...).



Votre admission

En cas d'urgence

Les soins avant toute chose. Nous demanderons à un membre de votre famille de bien vouloir se présenter au bureau des entrées pour effectuer les formalités d'admission, sinon un agent administratif se rendra à votre chevet.

Dans les autres cas

Présentez-vous au bureau des admissions pour établir votre dossier, les papiers à présenter vous sont indiqués dans le tableau (p. 5).

Le service fonctionne du Lundi au Vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h00.

N'oubliez pas également...

... de vous munir :

- de votre carte de groupe sanguin
- de l'ensemble de vos examens médicaux (labo, radio, électrocardiogramme, etc.)
- de vos médicaments si vous avez un traitement en cours.

... d'indiquer :

- l'adresse de la famille la plus proche et le numéro de téléphone des personnes à contacter en cas de besoin.

... d'emporter un minimum d'effets personnels :

- chemise de nuit, pyjama, brosse à dents, chaussons, robe de chambre...
- en maternité, une layette doit également être prévue.

... de déposer au régisseur :

- argent et objets de valeur que vous ne désirez pas garder dans votre chambre (un reçu sera établi). Votre bien sera déposé en Trésorerie Municipale de Denain où vous pourrez le récupérer en présentant une pièce d'identité et le reçu de dépôt de valeur établi par le régisseur.
- en l'absence de cette formalité, la direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Le personnel du bureau des entrées et des secrétariats médicaux est à votre disposition pour tout problème d'ordre administratif lié à votre admission.



... Non divulgation de présence :

- si vous le désirez, vous pouvez demander à ce que votre présence à l'hôpital ne soit pas divulguée.

Dès votre entrée, adressez-vous au cadre de santé du service qui mettra tout en œuvre selon une procédure établie pour que votre souhait soit respecté.

Il existe au sein de notre établissement une « Permanence d'Accès aux Soins de Santé » pour l'accueil des personnes les plus démunies. L'accès se fait par l'intermédiaire de la vigile à l'accueil du Centre Hospitalier.

Vos frais de séjour

Le coût de votre hospitalisation se décompose de la façon suivante.

Frais de séjour

- Le tarif de prestation + le forfait journalier multipliés par le nombre de journées d'hospitalisation + une participation de l'assuré de 18 €* si vous faites l'objet d'un acte dont la valeur est égale ou supérieure à 91 €.
- Le tarif hébergement pour le secteur des personnes âgées.
- Le tarif de prestation, fixé chaque année par arrêté préfectoral, varie suivant le service où vous êtes soigné.
- Il représente le coût de la quasi-totalité des moyens qui sont mis en œuvre en vue de votre rétablissement.
- Le forfait journalier est fixé par décret chaque année, il est dû par toute personne admise en hospitalisation complète, y compris le jour de sortie.

Le tarif de prestation

Vous aurez à payer au Receveur Municipal de Denain, déduction faite des provisions fournies :

- 100 % si vous n'êtes affilié à aucun régime de prévoyance sociale du type sécurité sociale .
- 20 % + forfait journalier + une participation de l'assuré de 18 €, si vous n'êtes affilié à aucun régime complémentaire du type mutuelle ou CMU.
- Le régime particulier, si votre mutuelle ne prend pas en charge la chambre particulière.

Le forfait journalier n'est pas réclamé

- Si vous êtes à 100 % en maternité
- Si vous êtes victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle
- Si vous êtes bénéficiaire de l'article L 115 du code des Pensions.
- Si votre mutuelle effectue directement le tiers payant avec l'hôpital.

La participation assuré n'est pas réclamée

- Si vous êtes à 100 % en maternité
- Si vous êtes victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.
- Si vous êtes bénéficiaire de l'article L 115 du code des Pensions.
- Si vous êtes en invalidité.
- Si vos soins sont en rapport avec une ALD.
- Si votre mutuelle effectue directement le tiers payant avec l'hôpital.

CMU (Couverture Maladie Universelle)

Si vous n'avez pas de mutuelle complémentaire et que vous n'avez pas de ressources suffisantes pour assurer le règlement de la part restant à votre charge, vous devez vous rapprocher de votre Caisse de Sécurité Sociale afin de constituer un dossier de CMU (Couverture Maladie Universelle).

* fixée par décret et affichée au service des admissions

Informations pratiques

Le corps médical : médecins, chirurgiens, internes, sages-femmes qui vous examinera à la visite du matin, à la contre-visite du soir, chaque fois qu'il sera nécessaire, peut recevoir votre famille. Les infirmières, les aides-soignantes, les auxiliaires de puériculture et les agents des services hospitaliers vous apporteront leurs soins les plus attentifs. Vous pourrez obtenir auprès du cadre de santé du service tous les renseignements relatifs à vos conditions de séjour et aux soins qui vous sont dispensés. Mais ils ne pourront vous donner des renseignements d'ordre médical.

La chambre

Si vous souhaitez être admis(e) en régime particulier (chambre à un lit), vous pouvez en faire la demande. Un supplément de chambre vous sera demandé. Celui-ci est parfois pris en charge par les mutuelles.

Le personnel qui vous entoure

Une fois installé dans votre chambre, votre santé et votre confort sont confiés à une équipe de personnes dévouées et compétentes. Vous apprendrez vite à reconnaître : le médecin, l'interne, le cadre de santé responsable du fonctionnement du service. Vous aurez plus de difficultés à reconnaître les membres de l'équipe para-médicale et hôtelière qui, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, se succéderont à votre chevet. A votre intention, chacun d'entre eux porte une tenue vestimentaire de couleur différente selon les grades:

- **Cadres de Santé, Infirmières et Sages-Femmes : tenue blanche**
- **Auxiliaires de Puériculture : tenue blanche, col rayé rose**
- **Aides-Soignantes : tenue blanche, col rayé vert**
- **Agents des Services Hospitaliers : tenue blanche, col rayé bleu**
- **Secrétaires Médicales : tenue blanche**
- **Personnel de la Lingerie : tenue blanche, col rayé jaune**
- **Personnel des cuisines : tenue vichy bleu, col blanc**



Quelques élèves seront appelés à vous apporter des soins : veuillez les accepter, ils seront les soignants de demain (blouse blanche). Cependant vous êtes en droit de refuser leur présence ou leurs soins, en ce cas, faites en part au cadre de santé du service.

Les visites

Tous les jours de 13h00 à 20h00, elles sont interdites le matin afin de permettre la réalisation des soins. Vos parents et vos amis sont les bienvenus. Nous savons que leur présence auprès de vous est un grand réconfort. Toutefois, afin de ne pas troubler votre repos, ni celui des autres malades, recommandez à vos parents et amis d'éviter les visites trop longues de plus de deux personnes, et demandez-leur d'observer le silence. La présence des enfants de moins de 15 ans est fortement déconseillée et peut dans certains cas être interdite (en maternité par exemple). Selon votre état de santé, le médecin peut limiter ou interdire les visites.

Votre séjour



Les repas

Ils vous seront servis aux heures suivantes :

- Petit Déjeuner : 8h00.
- Déjeuner : 12h00.
- Dîner : 18h00.

En cas de régime, un diététicien vous rencontrera et, en accord avec le médecin, déterminera votre menu.

Télévision / radio

Des téléviseurs sont à votre disposition à titre gratuit dans la plupart des chambres. Pour nous permettre de continuer à vous offrir gratuitement ce service, payant dans presque la totalité des autres hôpitaux, ayez l'obligeance de prendre soin de ces appareils dont le remplacement représente une charge financière pour l'établissement. Pour obtenir une télécommande permettant de les faire fonctionner, il suffit d'en faire la demande à un membre du personnel. Il est rigoureusement interdit de manipuler les touches des téléviseurs. Les télécommandes doivent rester la propriété de l'hôpital lors de votre départ. Elles sont inutilisables à l'extérieur.

L'usage des radios est autorisé. Il est recommandé d'utiliser des écouteurs pour ne pas gêner les voisins.

Courrier

Le vaguemestre de l'hôpital est le seul qualifié pour retirer à la poste les lettres, mandats et recommandés qui vous seront adressés et qui vous seront distribués chaque matin par la secrétaire de service. Pour expédier votre courrier, vous pouvez le remettre à la responsable de service.

Adresse du Centre Hospitalier :

Centre Hospitalier de Denain - 25 bis, rue Jean Jaurès - BP 225
59723 Denain Cédex ou rue Desandrouins
Tél. : 03 27 24 30 00

Téléphone

Dans plusieurs services, chaque chambre dispose d'un téléphone. Vous pouvez appeler l'extérieur directement après avoir acquitté un forfait communication de 2, 4, 6, ou 8 €, etc, que vous renouvelez à votre gré au bureau des admissions. Les frais d'ouverture de ligne s'élèvent à 5 € (non remboursables).

Attention : aucun remboursement n'est effectué.

Vous disposerez d'un numéro personnel permettant à votre famille de vous appeler directement dans votre chambre.

Des cabines téléphoniques sont à la disposition du public :

- aux Urgences
- à la Maternité
- aux Admissions
- en Psychiatrie

S'absenter du service

- Si, pour des diverses raisons, vous devez quitter votre service, prévenez l'équipe soignante.
- Pour des raisons de sécurité, il vous est demandé de garder la chambre après 20 heures.

Bibliothèque

Vous pourrez obtenir un prêt gratuit de livres. Adressez-vous au Cadre de Santé de votre service.

Culte

Les ministres des cultes des différentes confessions peuvent vous rendre visite si vous le désirez. Veuillez en faire part au Cadre de Santé de votre service.

Coiffure

Si vous êtes hospitalisé à l'Unité de Long Séjour, en Maison de Retraite ou à l'EHPAD "Henri Barbusse" et que vous désirez être coiffé(e), faites en la demande auprès du Cadre de Santé de votre service. Elle prendra rendez-vous à votre intention auprès de la coiffeuse de l'établissement. Ce service vous est offert gracieusement et en fonction des disponibilités de la coiffeuse.

Distributeurs

Un distributeur de boissons et un distributeur de friandises, journaux, magazines sont à votre disposition dans le hall de l'hôpital. Ces appareils ne sont pas la propriété de l'établissement. La Direction ne peut être tenue responsable d'un éventuel mauvais fonctionnement.

Obligations respectives du personnel, des malades et des visiteurs

Le personnel est tenu d'accomplir sa tâche avec dévouement, affabilité et discrétion. Vous devez observer ses recommandations et les respecter. Son matériel et ses installations de toutes sortes sont mis à la disposition de tous. Nous vous demandons de ne pas les dégrader.

Accompagnants

Un membre de votre famille peut être autorisé à passer la nuit auprès de vous, si vous séjournez dans une chambre particulière. Les accompagnants peuvent bénéficier de repas payants. Les tarifs sont affichés au service des admissions ou dans le service. Prendre contact avec le Cadre de Santé du service pour tous renseignements.

Rôle de l'Assistante Sociale

Rôle d'écoute, d'aide et d'orientation auprès du patient et de sa famille dans le cadre de l'hospitalisation.

Chaque situation est examinée avec le patient ou sa famille afin de trouver les solutions les mieux adaptées à sa vie sociale, familiale, médicale.

Les demandes d'interventions sont sollicitées par :

- le médecin du service
- le patient ou sa famille

Les familles et patients sont reçus sur rendez-vous :

- soit par l'intermédiaire de l'équipe soignante qui transmet alors la demande.
- soit auprès des hôtesses d'accueil de l'hôpital.
- soit directement en téléphonant au 03 27 24 30 47 du Lundi au Vendredi de 8h00 à 16h00

Les droits du patient hospitalisé

Charte du patient hospitalisé

Principes généraux*. Circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée.

1 - Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, y compris aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2 - Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en oeuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3 - L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4 - Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5 - Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6 - Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7 - La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8 - La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9 - Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10 - La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11 - La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers.

Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet : www.sante.gouv.fr. Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

Les Devoirs du Patient Hospitalisé

Références

Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 :
« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque Homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi ».

Respect de la personne

Le patient hospitalisé, le consultant et son entourage sont tenus de respecter le personnel soignant, administratif, technique et médico-technique du Centre Hospitalier. Les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages envers un fonctionnaire sont punissables par la loi conformément aux dispositions du code pénal.

Respect des règles d'hygiène

Le patient hospitalisé et ses proches doivent respecter les règles et les recommandations concernant l'hygiène.

Respect du matériel

Le matériel de l'hôpital est coûteux. Il est à votre disposition mais aussi sous votre garde. Ne détériorez pas et évitez tout gaspillage.



Interdiction de fumer

Conformément à la loi N° 91-32 du 10 Janvier 1991 et au Décret n° 2006 - 1386 du 15 Novembre 2006, il est interdit de fumer dans les locaux utilisés pour l'accueil, les soins, les consultations et l'hébergement des malades des Etablissements Publics de Santé.

Boissons alcoolisées

L'apport de boissons alcoolisées est strictement interdit.

Les droits du patient hospitalisé

La Commission des Relations avec les Usagers

Références

Loi du 4 mars 2002 (article 16), relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Décret n°2005-213 du 2 Mars 2005 relatif à la commission des usagers et de la qualité de la prise en charge. Article L 1112-3 du Code de Santé Publique.

Attributions

La Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge a pour mission :

- De veiller au respect des droits des patients.
- De contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des patients.
- De faciliter leurs démarches pour exprimer leurs griefs.
- D'être consultée sur la politique d'accueil et de prise en charge, de formuler des propositions.
- D'être informée sur l'ensemble des plaintes et du suivi.

La Commission a accès au dossier médical avec l'accord du patient. Ses membres sont soumis au secret professionnel. Elle est avant tout un lieu d'écoute, de mise en relation avec ceux qui vous ont pris en charge et éventuellement d'information sur les voies de conciliation et de recours gracieux ou juridictionnels dont vous disposez.

Pour joindre la Commission

La commission tient une permanence sur rendez-vous et se réunit au moins 4 fois par an

Vous pouvez nous écrire :

- Monsieur Philippe LEGROS, Directeur Centre Hospitalier de Denain
25 bis rue Jean Jaurès – BP 225 59723 Denain Cedex
- Madame Brunhilde D'HENRIPRET (écrire au Directeur qui transmettra)
Représentant des Usagers au Conseil d'Administration
Consommation – Logement et Cadre de Vie
- Monsieur LE DEPUTE MAIRE Président du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Denain 1207, rue de Villars 59723 Denain Cédex
- Monsieur Roland BOUVART (écrire au Directeur qui transmettra)
Représentant des Usagers au Conseil d'Administration (UDAF)

Vous pouvez nous téléphoner :

- Monsieur Jean-Louis COCHY
Directeur des Soins Infirmiers de Rééducation et Médico-Techniques
Permanence de la Commission de Conciliation
Tél : 03 27 24 30 20
- Prendre rendez-vous au secrétariat de Direction
Tél : 03 27 24 30 12.

La personne qualifiée

Art L311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Toute personne prise en charge par un établissement (ou sa famille ou son représentant légal) peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits en cas de litige, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le Préfet de Département et le Président du Conseil Général. La personne qualifiée rend compte de ses interventions aux autorités chargées du contrôle des établissements ou services concernés, à l'intéressé ou à son représentant légal dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

Dès la fin de son intervention, la personne qualifiée informe le demandeur d'aide ou son représentant légal des suites données à sa demande. Les personnes qualifiées peuvent être contactées par l'intermédiaire du Point Relais Services (PRS) de l'arrondissement de Valenciennes. La liste des personnes qualifiées et les coordonnées des Points Relais figurent sur un document qui vous sera remis à l'accueil principal de l'établissement sur simple demande.

La Personne de confiance

Art L.1111-6 du code de la santé publique

Pendant votre séjour, vous pouvez désigner, par écrit, une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre. Cette personne, que l'établissement considèrera comme votre « personne de confiance », sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux afin de participer aux prises de décision vous concernant. Sachez que vous pouvez annuler votre désignation ou en modifier les termes à tout moment.

Les directives anticipées et limitation des traitements

La loi du 22 avril 2005 relative aux droits des patients en fin de vie définit les directives anticipées.

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté.

Les directives anticipées indiquent les souhaits de la personne relatifs à sa fin de vie concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement.

Elles sont modifiables ou révocables à tout moment. Elles doivent être rédigées moins de 3 ans avant l'état d'inconscience.

Les directives anticipées pourraient être assimilées à un contrat moral passé avec l'équipe et rassurent le patient sur l'organisation de ses soins et le respect des limites fixées.

Les directives anticipées doivent être écrites, datées et signées par le patient. Le médecin n'est nullement tenu de suivre des directives anticipées qui seraient contraire à la loi et/ou à ses obligations professionnelles. Si vous avez rédigé vos directives anticipées, confiez les à l'équipe qui les conservera dans votre dossier médical.

Déclaration CNIL

Commission nationale de l'informatique et des libertés

Le Centre Hospitalier de Denain dispose de systèmes informatiques destinés à faciliter la prise en charge pluridisciplinaire des patients, la gestion des dossiers, la facturation des actes et les télétransmissions. Ces systèmes informatiques sont exclusivement réservés à l'usage de son personnel habilité, et ceci dans le respect du secret professionnel. Ces données pourront être traitées, de façon totalement anonyme, à des fins statistiques professionnelles. Conformément aux dispositions de la loi «informatique et liberté*», vous pouvez obtenir communication des informations vous concernant en adressant votre demande écrite à :
M. Philippe LEGROS, Directeur du Centre Hospitalier de Denain.

*Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Votre droit d'accès au dossier médical :

(cf articles L.1111-7 et R.1111-2 à R.1111-9 du code de la santé publique).

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant.

Il vous est possible d'accéder à ces informations après votre sortie, en faisant la demande vous-même auprès de la Direction. Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement. Vous pouvez également consulter sur place votre dossier, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix.

Les informations ainsi sollicitées ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de quarante huit heures après votre demande mais elles doivent vous être communiquées au plus tard dans les huit jours . Si toutefois les informations datent de plus de cinq ans, ce délai est porté à deux mois. Si vous choisissez de consulter le dossier sur place, cette consultation est gratuite.

Si vous souhaitez obtenir copie de tout ou partie des éléments de votre dossier, les frais, limités au coût de production (et d'envoi, si vous souhaitez un envoi à domicile) sont à votre charge.

Votre dossier médical est conservé pendant vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe.

Votre sortie de l'hôpital

Vous allez quitter le Centre Hospitalier de Denain...

Votre sortie sera décidée en fonction de l'amélioration de votre état de santé. C'est le médecin chef de service qui en fixera le jour et vous en informera. Si vous sortez contre avis médical, vous devrez remplir et signer une décharge de responsabilité.

Avant de quitter l'établissement, n'oubliez pas de vous présenter au bureau des admissions pour clôturer votre dossier, et pour obtenir votre bulletin de séjour et payer les sommes qui sont à votre charge (forfait journalier, téléphone, repas accompagnants, régime particulier).

Pour votre départ, vous pourrez utiliser :

- Une ambulance de votre choix, si le médecin du service le juge nécessaire.
- Un taxi de votre choix (dans ces deux cas, si votre famille ne peut le faire, vous pourrez en charger l'infirmière du service).
- Le service d'autobus desservant Valenciennes, Douai et certaines localités avoisinantes.
- Le tramway.

Pour tous les déplacements ou transferts entrant dans le cadre de votre hospitalisation, c'est l'ambulancier sous contrat avec le Centre Hospitalier qui en sera chargé.

Au cas où vous devriez être transféré dans un Centre Hospitalier Lillois, sachez que votre famille, habitant loin de Lille, qui désirerait vous accompagner, pourrait être hébergée à :

La Maison Familiale Hospitalière - 59 rue de Loos, Lille

Renseignements auprès de l'accueil ou directement par téléphone au 03 20 93 94 76 ou par fax au 03 20 93 70 27

Durant votre hospitalisation, le corps médical et le personnel se sont efforcés de rendre votre séjour aussi agréable que possible. Nous espérons que vous êtes satisfaits.

Nous vous souhaitons une bonne convalescence. N'oubliez pas de remplir le questionnaire de sortie, votre réponse aura d'autant plus de valeur qu'elle sera signée, mais vous pouvez garder l'anonymat si vous le souhaitez. Vos remarques nous aideront à améliorer les conditions d'hospitalisation. D'avance, nous vous en remercions...

